

ADEME PACA

- **Aides ADEME**

- Pour des études de faisabilité (cahiers des charges et dossier de demande de subvention en 3 volets joints) : dépôt de demande d'aide avant signature de toute commande. Possible tout au long de l'année. Taux d'aide entre 50 et 70 %.
- Pour les investissements éligibles au Fonds Chaleur (notamment Chaleur fatale) : fonctionnement en appel à projets dont celui qui est ouvert jusqu'au 15 octobre 2019 <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/APPFCPACA2019-71>
 - Mieux comprendre le Fonds Chaleur : <https://www.ademe.fr/expertises/energies-renouvelables-enr-production-reseaux-stockage/passer-a-laction/produire-chaaleur/fonds-chaaleur-bref>
 - et particulièrement pour la chaleur fatale / récupération de chaleur : https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/chaaleur_fatale_fds_chal_2019_08-03-19.pdf

- **Statistiques énergétiques** : Observatoire régional <http://oreca.maregionsud.fr/>
- Des éléments de **prospectives pour 2050** : <https://www.ademe.fr/expertises/energies-renouvelables-enr-production-reseaux-stockage/elements-contexte/debat-public-pp-position-lademe>
- Notre point de vue pour **l'intégration des énergies renouvelables dans l'industrie** : <https://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/performance-energetique-energies-renouvelables/integrer-energies-renouvelables-recuperation-lindustrie>
- Pour en savoir plus sur les **combustibles solides de récupération** (Appel à projets à venir dans les prochains mois) : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-laction/valorisation-energetique/dossier/combustibles-solides-recuperation/utilisation-combustibles-solides-recuperation>
- 2 exemples régionaux en pièces jointes : le **réseau Vapeur verte** qui relie Continental Foods à l'incinérateur de Vedène (84) et la conversion de cuves fioul en stockage d'eau chauffée par récupération des calories sur groupes froid à Nice.
- **Accompagnement multiflux** (énergie, déchets, intrants, eau) pour les établissements > 250 salariés : <https://www.gagnantessurtouslescouts.fr/>
- **ACT : ACT (Assessing low Carbon Transition)** est une méthodologie d'évaluation de la stratégie des entreprises vis à vis des exigences d'un monde bas carbone. Reconnue à l'international, elle a été développée par l'ADEME et le CDP. Synthèse de la phase expérimentale : <https://www.ademe.fr/act-experimentation-francaise-aupres-pme-eti>.
Résultats de l'expérimentation de la méthode qui évalue 5 axes :
 - les objectifs fixés par l'entreprise en terme de réduction de GES (majoritairement sur les émissions directes et à horizon max 2020)
 - le plan d'actions de transition bas carbone (souvent rédigé à trop court terme pour être significatif),
 - les actions engagées (il y a des actions mais elles ne sont pas toujours rassemblées dans une stratégie globale)
 - les héritages issus des investissements précédents (des équipements récemment renouvelés sans tenir compte des objectifs bas carbone seront pénalisants sur toute la durée de vie de ces équipements)
 - la cohérence globale des 4 axes ci-dessus

Il est possible de se former soit en 0,5 jour pour découvrir la démarche soit en 1 jour pour être en mesure d'évaluer la stratégie climat de son entreprise :

<https://www.associationbilancarbonate.fr/act/> . La méthode a été adaptée à certains secteurs en particuliers dont pétrole/gaz et industrie du ciment.

France CHIMIE :

Suite à une question qui a été posée en séance lors de la réunion énergie & changement climatique de mardi, vous trouverez ci-dessous 2 liens vers des cartographies des projets de capture et stockage de CO2 :

<https://co2re.co/FacilityData>

<https://www.iea.org/topics/carbon-capture-and-storage/>